

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Cégep Marie-Victorin

Quatrième rapport d'évaluation

Août 2005

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 16 août 2005

Madame Nicole Rouillier
Directrice générale
Cégep Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin
Montréal (Québec) H1G 2J6

**Objet: Révision de la Politique institutionnelle d'évaluation
des apprentissages**

Madame la Directrice générale,

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée du Cégep Marie-Victorin a fait l'objet d'un examen par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial en février 2005. Au terme de cette révision, la politique avait été jugée partiellement satisfaisante. Le Cégep Marie-Victorin a fait parvenir à la Commission une nouvelle version de sa PIEA le 28 juin 2005. La Commission a examiné, lors de sa réunion du 11 août 2005, les modifications apportées à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

La Commission formulait, dans son précédent rapport, une recommandation sur la pondération accordée à l'examen final d'un cours. Le Collège a établi de nouvelles balises en ce qui concerne la pondération de cet examen et il a revu la section sur la mesure de l'apprentissage. Ces modifications prennent mieux en compte les exigences de l'approche par compétence et elles répondent à la recommandation de la Commission.

La Commission note que le Collège réfère désormais, dans sa PIEA, aux outils de gestion pédagogique qu'il a récemment élaborés. Ces changements sont appropriés; ils garantissent une plus grande cohérence dans l'application de la politique.

La Commission considère que les modifications apportées à la PIEA du Cégep Marie-Victorin sont adéquates et elle juge la PIEA **entièrement satisfaisante**.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer